



CULTURE

«Les Before» sont de retour !

Le dispositif d'accompagnement de groupes de musiques actuelles du Gard initié par le Conseil départemental est relancé du 1er au 31 octobre 2024.

Publié le 09/10/2024 -



Organisé par le Conseil départemental du Gard depuis 2013, ce dispositif, totalement gratuit pour les participants, encourage le développement scénique, la structuration artistique et la diffusion des talents avec l'aide de professionnels de la filière musicale qui s'associent ensemble pour identifier et faire connaître de nouveaux groupes.

Le lauréat bénéficiera d'un accompagnement « à la carte » après un diagnostic de ses besoins, à hauteur de 5 000 €.

Pour participer à l'édition 2024, inscrivez-vous sur le site before.gard.fr



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76